Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire

N°59 - MARS 2025

flash infos

SATESE37

Les principales décisions prises par le comité syndical

2nd semestre 2024

Chères collègues, Chers collègues,

Alors que nous entamons 2025, il est important de prendre conscience que cette année sera la dernière année complète de notre mandat.

Depuis notre prise de fonction en 2020, nous avons fait face à de nombreux défis, dans un contexte souvent difficile.

Nous avons travaillé sans relâche pour améliorer et moderniser notre syndicat, garantir la qualité de notre service et sensibiliser nos territoires sur l'importance de notre action dans la préservation de l'environnement.

Cependant, il est essentiel de ne pas relâcher nos efforts, car 2025 doit être une année de bilan et de vision.

Nous devons réfléchir aux initiatives futures et aux améliorations nécessaires, qui guideront le SATESE 37 au-delà de ce mandat.

Les membre du Bureau et moi-même vous invitons donc à participer aux consultations que nous organiserons tout au long de l'année, car vos idées et suggestions seront fondamentales pour notre avenir commun.

Engageons-nous à faire de cette dernière année de mandat un véritable tremplin vers une gestion durable de l'assainissement.

Ensemble, bâtissons un héritage positif pour les générations futures.

Avec détermination et solidarité,

Joël Pélicot
Président du SATESE 37

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Accompagnement archivage

Lors du Comité Syndical du 23 septembre 2024, l'Assemblée délibérante a décidé d'adhérer à la mission facultative d'accompagnement à l'archivage proposée par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37) et d'approuver les modalités de la convention cadre correspondante. A noter que l'adhésion à cette mission n'emporte aucune contribution pour le SATESE 37, puisque seul le recours effectif à l'archiviste du CDG 37, après une visite diagnostique et l'établissement d'un devis, pourra être facturé.

Délégations de compétences

Au titre de la compétence « Contrôle des raccordements AC », les membres de l'Assemblée délibérante ont approuvé l'adhésion des communes d'Antogny-le-Tillac et Saint-Nicolas-des-Motets, à compter du 1er janvier 2025.

Bail professionnel

Depuis le 1er août 1999, le SATESE 37 est locataire de bâtiments appartenant au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire (CD 37). Le bail professionnel étant arrivé à échéance, l'Assemblée a approuvé les modalités du nouveau bail couvrant la période du 1er juillet 2024 au 1er juillet 2030 inclus.

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs

Il a été décidé, à compter du 1er octobre 2024, de supprimer un poste de Technicien principal de 1ère classe (détachement de longue durée).

Assurance statutaire

Comme suite à la consultation lancée début 2024 par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37), l'Assemblée délibérante a décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par ce dernier pour les années 2025-2028. Pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL, les garanties souscrites sont « tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire – prise en charge des indemnités journalières à hauteur de 90% », avec un taux mutualisé de 6,99%. Pour les agents non affiliés à la CNRACL, les garanties sont « tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire », avec un taux mutualisé de 1,15%. L'Assemblée a également pris acte que l'adhésion au contrat de groupe donne lieu au versement de « frais de gestion » auprès du CDG 37, dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée (hors charges patronales).

Protection Sociale Complémentaire

De la même manière que pour l'assurance statutaire, les membres de l'Assemblée ont décidé, dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), de répondre favorablement à la proposition formulée par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37) et d'adhérer aux conventions de participation « prévoyance » et « santé » souscrites par ce dernier, à compter du 1er janvier 2025.

▸▸▸

Pour ces 2 assurances, il a été décidé de moduler la participation mensuelle brute par agent, en tenant compte de la catégorie (A/B/C) des agents du SATESE 37.

FINANCES

Orientations budgétaires 2025

Une nouvelle fois, le SATESE 37 a établi son « rapport sur les orientations budgétaires ». Outre l'obligation fixée par la réglementation, ce rapport a été l'occasion, pour l'exécutif, de présenter aux Délégué(e)s l'évolution de la situation financière du syndicat, ainsi que les grandes orientations pour les années à venir ; et, pour les Délégué(e)s, de disposer d'une analyse budgétaire complète leur permettant de se prononcer sur le projet proposé par l'exécutif. Ce rapport a été un véritable appui au débat d'orientation budgétaire et a participé au renforcement de la démocratie participative au sein de l'établissement.

Tarifs 2025

Conformément aux orientations budgétaires proposées pour 2025, l'Assemblée délibérante a approuvé le projet de tarifs qui lui a été soumis. Les prestations liées au « suivi station d'épuration » ont été revalorisées de 3% (uniquement pour les stations d'épuration de classes 1, 6, 7 et 8). S'agissant du SPANC, les redevances ont fait l'objet d'une revalorisation allant de 10 à 20 €, selon le type de contrôle.

Durées d'amortissements 2025

Lors du Comité Syndical du 2 décembre 2024, il a été décidé de procéder à une actualisation des durées d'amortissements, compte tenu de l'évolution des pratiques et de la démarche « sociétale » engagée depuis plusieurs années par le SATESE 37. Ces nouvelles modalités s'appliquent sur les dépenses d'investissement, à compter du 1er janvier 2025. Pour les biens acquis avant cette date, le plan d'amortissement commencé se poursuit jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine.

COMMUNICATION EXTERNE

Congrès des Maires 2024

Au lendemain de ses 50 ans, le SATESE 37 a souhaité faire évoluer son mode de représentation lors du Congrès des Maires, événement territorial majeur organisé annuellement par l'Association des Maires d'Indre-et-Loire (AMIL). Les membres de l'Assemblée ont acté, lors du Comité Syndical du 23 septembre 2024, le fait de disposer d'un stand spécifique géré de manière indépendante par le syndicat et ont, par la même occasion approuvé la convention de partenariat à intervenir avec l'AMIL. Cette journée du 4 décembre 2024 a ainsi été l'occasion, pour le SATESE 37, d'être plus proche des Elu(e)s du territoire et, pour l'équipe, de promouvoir plus efficacement les projets et initiatives du syndicat.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Programme prévisionnel 2025

Concernant le « suivi station d'épuration », le programme 2025 prévoit 602 visites sur site, auxquelles viennent s'ajouter 96 interventions sur le réseau et 29 réunions de synthèse. Ces 727 interventions sont réalisées sur un parc de 237 stations d'épuration. Le suivi de 11 stations d'Industriels ou Etablissements Publics/Privés vient compléter ce programme.
Dans le cadre de la « prestation travaux », il est prévu une quinzaine d'actions sur les 6 stations d'épuration en construction, extension ou aménagement. Il convient d'y ajouter d'éventuelles missions réalisées en partenariat avec l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37).
Au niveau des « études spécifiques », une trentaine d'actions est inscrite au programme de 2025.
Enfin, le SATESE 37 prévoit de réaliser près de 650 contrôles de raccordements au réseau public de collecte des eaux usées.

www.satese37.fr

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire

ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation, 37210 PARCAY-MESLAY
Tél. 02 47 29 47 37
Fax 02 47 29 47 38
satese37@satese37.fr

Directeur de publication : Joël Pélicot
Rédaction : Stéphanie Riocreux, Rodolphe Rouault
Conception/montage : EFIL Communication - www.efil.fr
ISSN : 2114-0545

PEFC /10-32-2667 PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT
Imprimé par un imprimeur labellisé IMPRIM'VERT®

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Programme prévisionnel 2025

Dans le cadre de la mission « contrôle du neuf », le programme 2025 prévoit 800 visites (projet et réalisation). À cela viennent s'ajouter 700 visites « diagnostic immobilier » et 800 visites « contrôle de fonctionnement ».

QUALITÉ

Démarche RSO

Dans le cadre de la démarche « Responsabilité Sociétale des Organisations » (RSO), Didier LORGERIE, Responsable Qualité – Gestion des Risques a présenté à l'Assemblée le travail réalisé, depuis plusieurs semaines, par le Groupe Investissons Durablement pour une Vie Responsable (IDVR). Dans un premier temps, l'intéressé a rappelé le cadre de référence lié aux achats durables (réglementation, normes, labels...). Puis, il a retracé, sur l'exercice 2023, les différents achats réalisés par le SATESE 37 et a décliné, pour une majeure partie de ces achats, la réglementation qui s'y rattache. Enfin, il a fait une présentation du cycle de vie des activités du syndicat et a décrit les étapes/interactions de ces activités avec les achats durables. Dans un deuxième temps, Didier LORGERIE a rappelé que le SATESE 37 s'est engagé en 2023 dans une démarche pluriannuelle de « rafraichissement » de son siège social. Il a informé que, dans la période estivale 2024, des travaux de peinture ont été réalisés dans certains bureaux, ainsi que dans les sanitaires femmes et hommes. Enfin, dans le cadre de la démarche de sobriété énergétique engagée depuis plusieurs mois par le syndicat, l'intéressé a procédé à un bilan de la consommation des fluides (gaz et électricité) enregistrée au 1er semestre 2024 et a présenté les indicateurs de suivi correspondants.

Pour en savoir plus...

Toutes les décisions et leurs documents sont consultables sur le site internet du SATESE 37 : www.satese37.fr

04

CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX

Lundi 16 juin 2025
Lundi 29 septembre 2025
Lundi 1er décembre 2025

À la Maison des Sports de Parçay-Meslay, à 14h30 précises